

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 septembre 2025

**Rapporteur :
Monsieur Daniel LE BIGOT**

N° 22

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/10/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2025 (accusé de réception du 06/10/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Soutien à l'ESAT de Briec concernant la R.E.P. 'Emballages et papiers' de CITEO

Quimper Bretagne Occidentale est en contrat avec CITEO pour bénéficier de soutiens financiers au titre de la collecte sélective. La présente délibération a pour objet de proposer de faire bénéficier de ce dispositif l'ESAT de Briec via leur intégration au contrat de QBO.

QBO, en contrat avec l'éco-organisme CITEO concernant la R.E.P. (Responsabilité Élargie du Producteur) emballages et papiers graphiques, bénéficie de soutiens financiers annuels liés à la quantité de déchets recyclables récupérés et triés sur son territoire. Les déchets concernés sont les emballages plastiques, les papiers, les cartons et assimilés, le verre, l'aluminium et les ferrailles.

Sur le territoire de la collectivité, l'ESAT de Briec (association d'insertion d'aide à l'emploi), dans le cadre de ses activités, collecte des cartons et assimilés (contrats de collecte dans des entreprises), les trie et les recycle vers des filières adaptées, de manière comparable à ce que peut faire la collectivité, mais dans des tonnages moindres.

Pour mémoire, à l'échelle de QBO, cela représente 1 000 tonnes contre environ 330 tonnes pour l'ESAT.

A ce jour l'ESAT ne peut pas bénéficier des soutiens financiers de l'Eco-Organisme car seule une collectivité peut contractualiser avec CITEO pour bénéficier des soutiens financiers.

Après discussion avec CITEO, ce dernier a proposé une solution déjà mise en place dans des situations similaires en France qui consiste à ce que la collectivité déclare les tonnages collectés par l'ESAT de Briec dans le cadre de ses propres déclarations annuelles (tonnages différenciés dans l'intranet CITEO). Une fois les soutiens financiers CITEO

obtenus, la collectivité, au prorata des tonnages de cartons déclarés par l'ESAT de Briec, reverse la quote-part correspondante à l'association.

Ainsi ces soutiens financiers reversés à l'association ne viennent pas en déduction des soutiens financiers dont bénéficie la collectivité annuellement (pas de pertes financières pour QBO). Par contre ce dispositif permet à l'association de bénéficier des soutiens de CITEO et de toucher un complément financier non négligeable. Au vu du tonnage collecté, la recette attendue s'élève à environ 20 000 € à 25 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- de valider le principe d'intégrer les tonnes de l'ESAT dans les déclarations de QBO ;
- 2- d'autoriser la collectivité à reverser les soutiens financiers versés par CITEO à QBO, au profit de l'ESAT de Briec, au prorata des tonnages de cartons et déchets assimilés collectés et traités par l'association, et déclarés par la collectivité auprès de l'Eco-organisme.